PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 15.09.2023 à 17H30

Présidence : Mr FREDERIC DEMAY

Présents : Messieurs H. FLOQUET, S. BELKACEM, J.P BERNAS, Th .BONHOMME

Excusé : Mrs A. CHERON, G.GILLET

COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président remercie de leur présence les membres de la commission statut arbitrage et excuse les absents.
Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à monsieur G.GILLET.

RAPPEL : (Comité Directeur LCF du 23/06/2015)

Le Comité de Direction décide pour la saison 2015 / 2016 de maintenir le nombre de matchs à effectuer comme cela était le cas la saison passée, ceci en conformité avec l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage pour couvrir son club : - 26 matchs : arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal), dont les deux dernières journées du Championnat - 20 matchs : arbitres « Senior » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées du Championnat - 26 matchs : arbitres « Seniors Futsal » (une section Futsal d'un club libre) - 16 matchs : arbitre « jeunes » (Coupes et Championnats) dont les deux dernières journées des championnats

Procès-verbal du Comité Exécutif 23/09/2023

Statut de l'arbitrage :

Mesure dérogatoire 2023-2024 Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023. Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrées en ce début de saison dans les Ligues régionales. A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs.

Aucune licence n'a été enregistrée après le 31/08/2023

Attention !! Certain dossiers médicaux sont en cours de validation par la commission médicale du district ou ligue pour les arbitres de +50 ans ne pas en tenir compte si les dossiers ont été envoyés complet et dans les 60 jours après la demande de licence au 31 Août 2023

Licences arbitres non enregistrées sur Footclubs

BAY Valentin (BROU) manque dossier médical

BEKKIOUI Widad (ANGERVILLE) en cours commission médicale

BELKHIRIA Mohamed (VERNOUILLET) en cours commission médicale

BLOT Christophe (JOUY) en cours commission médicale

ABBAS Aghiles (LA FERTE VIDAME) manque ECG

BRIJOU Affid (EPERNON) manque dossier médical

CARNEIRO DA SILVA (DAMMARIE) manque ECG

DENIS Jean-Pierre (LEVES) en cours commission médicale

GONSOT Fabrice (USVL) manque dossier médical

HERMI Mohamed (LUCE AMICALE) manque dossier médical

JAOUIK Moulay (CHERISY) en cours commission médicale

JAVITARY Victor (NOGENT LE ROI) manque dossier médical

LECOMTE Salomé (JANVILLE/TOURY) dossier médical incomplet

MANSOUR Mohamed (DAMMARIE) dossier médical en cours médecin ligue

MZE Mbae (DREUX ACSDF) en cours commission médicale

PASSARD Benjamin (NOGENT LE ROTROU) manque dossier médical

SAMB EL Hadji (LEVES) en cours commission médicale

ARRET ARBITRAGE

OZDEMIR Serkan (TREMBLAY LES VILLAGES)

ILLOULA Mustapha (C'CHARTRES)

GOMES David (indépendant)

ROULLEAU Luca (LEVES)

BOURNEUF Rémi (ST GEORGES SUR EURE)

CLINARD Aaron (ST DENIS LES PONTS)

DALIBERT Maxime (EPERNON)

JOURNET Romane (C'CHARTRES)

KANTAOUI Yacine (DREUX ACSDF)

LARUE David (ABONDANT)

LHOTE Kassandra (VOVES)

Etude des clubs en situation d'infraction pour la saison 2024/2025

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitres couvrant le club 2023/2024
AM SOURS	D1	2	1
FOY J CHAMPHOL	D1	2	0
AM S TREON	D2	1	0
ENT S BEAUCERONNE	D2	1	0
AC BAILLEAU LE PIN	D2	1	0
CHARTRES MSD	D3	1	0
LUTZ EN DUNOIS	D3	1	0
AV S LA BAZOCHE GOUET	D3	1	0
U S VOVEENNE FOOT	D3	1	0
CSP AUNAY SS AUNEAU	D4	1	0
AMILLY	D4	1	0

Détail sur les clubs en infraction évoluant en district

AM SOURS	D1	manque 1 arbitre
FOY J CHAMPHOL	D1	manque 2 arbitres
AM S TREON	D2	manque 1 arbitre
ENT S BEAUCERONNE	D2	manque 1 arbitre
AC BAILLEAU LE PIN	D2	manque 1 arbitre
A MADELEINE SP DETEN CHARTRES	D3	manque 1 arbitre ne peut pas monter en D2
LUTZ EN DUNOIS	D3	manque 1 arbitre
AV S LA BAZOCHE GOUET	D3	manque 1 arbitre ne peut pas monter en D2
U S VOVEENNE FOOT	D3	manque 1 arbitre
C SP AUNAY SS AUNEAU	D4	manque 1 arbitre
AMILLY	D4	manque 1 arbitre

Les clubs en infraction évoluant en Ligue

Clubs	Niveau	Nbre Arbitres requis	Arbitres du club	Déficit
C.S MAINVILLIERS FOOTBALL	N3	6	3	2
AM DE LUCE FOOTBALL	R1	4	2	2
F C ST GEORGES S/EURE	R2	4	2	3
F C DROUAIS DREUX	R1	4	3	3
FC BEAUVOIR	R3	3	2	1
LUISANT AC	R3	3	2	1
A CLUB SPORTIF DREUX DE FOOTBALL	R3	3	2	1

Clubs ayant fait une demande écrite de mutation supplémentaire avant la reprise du championnat :

(District) JOUY

(Ligue) NOGENT LE ROI

(District) YMONVILLE

Réponses aux courriers arbitres

Courrier de monsieur EL KOCEIR, la commission prend note,

Invite monsieur EL KOCEIR à prendre connaissance du règlement du statut de l'arbitrage,

Art 30-33-35 afin d'effectuer les démarches de changement de club.

Rappel à tous les clubs

Les sessions de formation arbitre sont gérés par l'IR2F.

Les dates d'inscriptions de ces formations sont indiquées sur le site de la Ligue.

https://foot-centre.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/

Fin de séance : 18h45

Prochaine réunion à déterminer

Précision : Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le bureau D'appel du district d'Eure et loir (article 8 du statut de l'arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de la CDSA

Frédéric DEMAY

Le secrétaire de séance

Henri FLOQUET